

BUDGET

Taux d'imposition 2021

Notre budget s'inscrit dans une logique de valorisation du patrimoine communal. Cela nécessite un effort de la collectivité, qui se traduit par une augmentation de la part communale du foncier bâti de 1%.

Lors du mandat précédent, les élus avaient décidé de baisser la taxe sur le foncier bâti en 2019. Or cette baisse a eu un impact sur certaines dotations (aides de l'état — indexées entre autres, sur l'effort fiscal de la commune), ainsi que sur le taux de subventions : En effet, si un impôt est baissé, cela signifie que la commune dispose de ressources suffisantes, et ainsi, les aides sont diminuées.

Donc afin de pérenniser les dotations de fonctionnement, le taux du foncier bâti passe de 20,51% à 21,51%. Le coût moyen correspondant à cette hausse est d'environ 1,50€ par mois pour 2 parts.

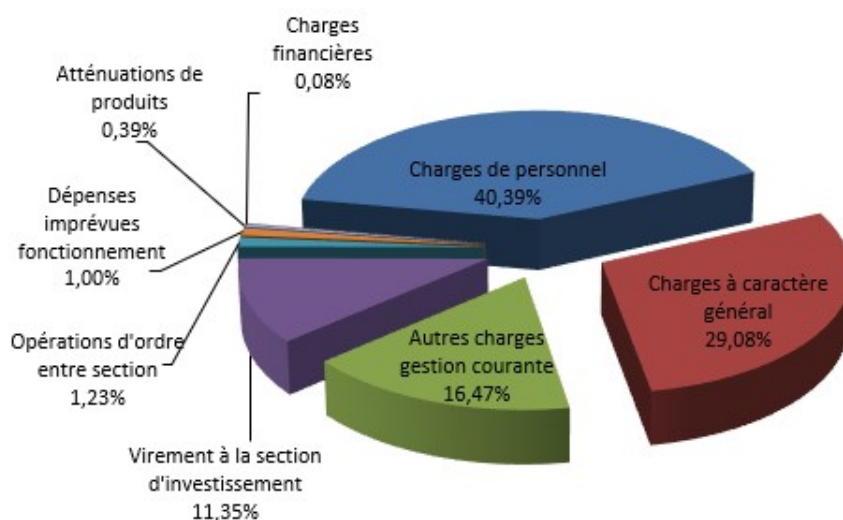
Pour information, le taux de référence sur le foncier bâti se compose de la part communale (21,51%) et de la part départementale (15,90%), soit un taux de 37,41%. Pour comparaison, la commune de Réaumont fait partie des 7 communes (sur les 31) du Pays Voironnais qui ont un effort fiscal inférieur à la moyenne de leur strate.

Présentation du budget primitif 2021 voté en Conseil Municipal le 07/04/2021.

Fonctionnement dépenses : 648 379,00 €

Principales dépenses de fonctionnement :

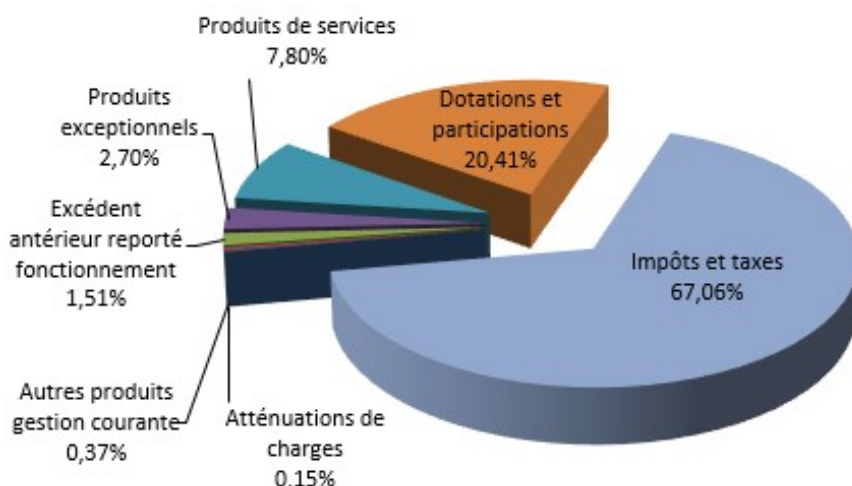
- charges à caractère général, consacrées aux services (EDF, eau, cantine, fournitures, combustible, entretien bâtiments et matériel...)
- charges de personnel
- autres charges de gestion courante pour les subventions des associations, le service incendie, le syndicat scolaire de Rives (collège) et les indemnités des élus.



Fonctionnement recettes : 648 379,00 €

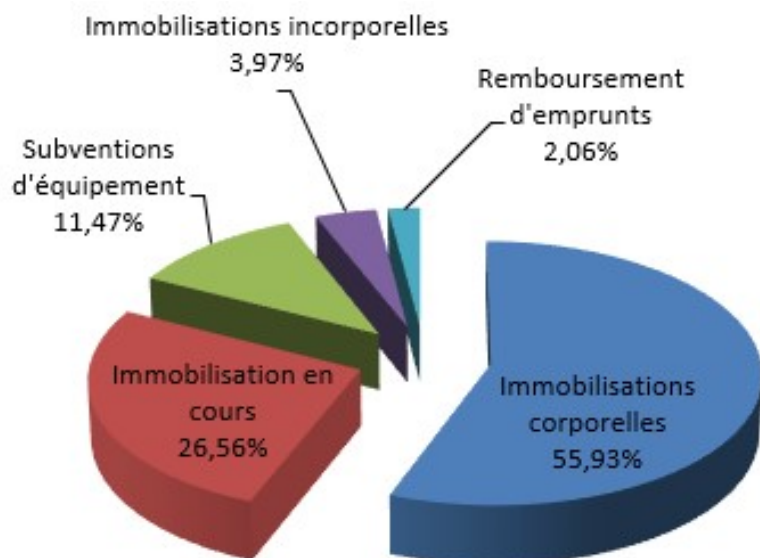
Principales recettes de fonctionnement :

- impôts et taxes, dont 47 % de taxes foncières et habitation, 10% CAPV et 10% divers
- dotations et participations, les dotations sont des aides versées par l'état à hauteur de 16% et participations diverses pour 4,41%
- produits de service, essentiellement remboursement cantine.



BUDGET

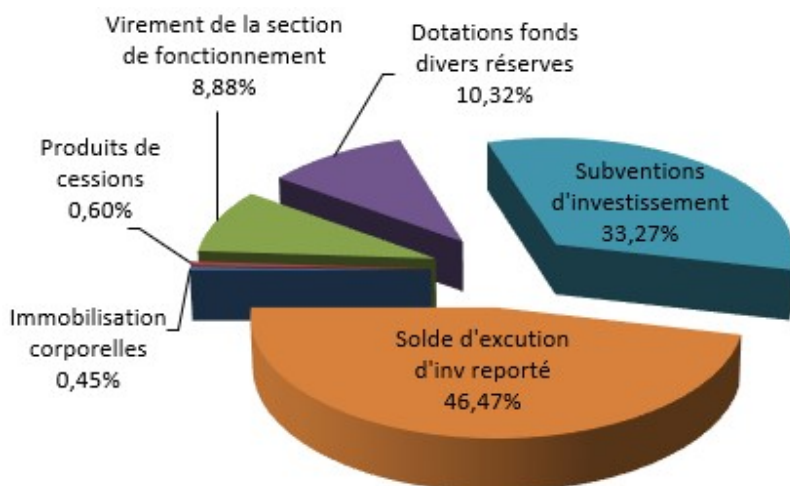
Investissement dépenses : 828 299,35 €



Principales dépenses d'investissement :

- immobilisations corporelles : tennis, route du Guichard, véhicules, école numérique, matériels
- immobilisations en cours : chaudière
- immobilisations incorporelles : PLU
- subventions d'équipement : participation TE38 (enfouissement lignes du Guichard et reliquat du Chanin)

Investissement recettes : 828 299,35 €



Principales recettes d'investissement :

- solde d'exécution : investissement reporté 2020
- dotations, fonds divers : FCTVA, TLE, résultat clôture de fonctionnement
- subventions d'investissement : état, région, département, CAPV (fonds de concours)



Mémo sur l'entretien de la végétation et la gestion des déchets verts

Entretien des jardins et des terrains



L'usage des tondeuses à gazon et autre matériel bruyant est autorisé :

- en semaine : 8h30-12h / 14h-19h30
- les samedis : 9h-12h / 15h-19h
- les dimanches, jours fériés : 10-12h

Merci de noter que le personnel communal n'est pas soumis à ces horaires lors des travaux d'entretien.

Horaires d'été déchèterie Rives



De fin mars à fin octobre :

Mar., Jeu., Vend.
13h30-18h30

Samedi
8h30-12h/13h-18h

Lun., Mer., j. fériés
Fermé

Infos : 0 800 508 892

Gestion des déchets verts



- | | |
|----------------------------|-----------------|
| ✓ Broyage | ✗ Brûlage |
| ✓ Compostage | ✗ Dépôt sauvage |
| ✓ Mulching | |
| ✓ Paillage | |
| ✓ Evacuation en déchèterie | |
| ➡ On recycle ! | |

Pensez-y !
Location et aide à l'achat de la CPAV pour les broyeurs de végétaux